

Formation des membres des CDAS

Bureau des politiques sociales
SRH3A





I – L'action sociale dans la fonction publique d'Etat



L'action sociale dans la fonction publique d'Etat

Le cadre juridique:

- L'article 9 de la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Le décret 2006-21 du 6 janvier 2006 relatif à l'action sociale au bénéfice des personnels de l'Etat.

L'action sociale dans la fonction publique d'Etat

Les finalités :

- Responsable Régional de la structure d'appui de la Nouvelle Aquitaine : Delphine ASSERIN
- Pour les 12 départements de cette région :
Charente, Charente-Maritime, Corrèze, Creuse, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Deux-Sèvres, Vienne et Haute-Vienne.

L'action sociale dans la fonction publique d'Etat

Les principes :

- L'action sociale est ouverte à tous les agents rémunérés sur le budget de l'Etat mais « facultative »;
- Elle n'est pas gratuite: participation modulée des bénéficiaires ;
- Les prestations sont distinctes de la rémunération et attribuées « indépendamment du grade, de l'emploi ou de la manière de servir » (art.20).

L'action sociale dans la fonction publique d'Etat

L'organisation:

- L'action sociale est organisée par l'administration; elle peut être gérée directement ou par l'intermédiaire de prestataires ou opérateurs (associations, fondations, établissement publics) ;
- Les agents participent à sa définition et à sa gestion dans des instances de concertation ad hoc ;
- Elle s'organise aux niveaux interministériel et ministériel.

L'action sociale dans la fonction publique d'Etat

Les différentes catégories de prestations:

3 catégories de prestations:

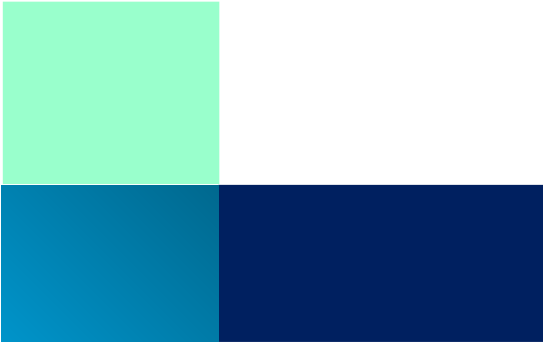
- Interministérielles
- À réglementation commune
- Ministérielles

Qui peuvent être

- Nationales ou locales
- Collectives ou individuelles



II – L'action sociale interministérielle



L'action sociale interministérielle

Organisée à un double niveau:

- Les prestations gérées et financées par la fonction publique: CESU 0-6 ans, aide au maintien à domicile, restaurant inter-administratif (RIA), logement social, places en crèches, chèques-vacances ;
- Les prestations « à réglementation commune » : définies par la fonction publique mais gérées et financées par les ministères: subvention repas, subvention séjour d'enfants.

L'action sociale interministérielle

Concertée au sein d'instances:

- Nationale: le Conseil interministériel de l'action sociale (CIAS) ;
- Régionales: les sections régionales interministérielles d'action sociale (SRIAS) dont le secrétariat est assuré par le Secrétariat général aux affaires régionales (SGAR) ;

Pour plus d'informations:

www.fonction-publique.gouv.fr/action-sociale-interministerielle.

L'action sociale interministérielle

Les représentants des MEF à la SRIAS:

- Le DDFIP ou son représentant, un délégué ou le responsable régional de la structure d'appui.

Pour la Région Nouvelle Aquitaine :

- Titulaire : Delphine ASSERIN, responsable régionale de la structure d'appui.
- Suppléante : Marie- Pierre GESTA, déléguée Départementale de la Charente Maritime (17)

- Communique les informations à l'ensemble des délégué(e)s de la région.

Le délégué:

- Relai d'information et de communication des actions menées par la SRIAS auprès des agents et des retraités;
- Doit veiller à l'articulation des actions proposées dans le cadre de l'action sociale ministérielle et celles proposées dans le cadre de l'action sociale interministérielle.



III – L'action sociale des MEF



L'action sociale des MEF

- Plus de 300.000 bénéficiaires,
- Un éventail de prestations très étendu visant à améliorer l'articulation entre la vie privée et la vie professionnelle,
- Des moyens importants humains (près de 1.000 personnes) et financiers (112 M€ HT2 en 2019) mis en œuvre par le SG, auxquels s'ajoutent les concours des directions.

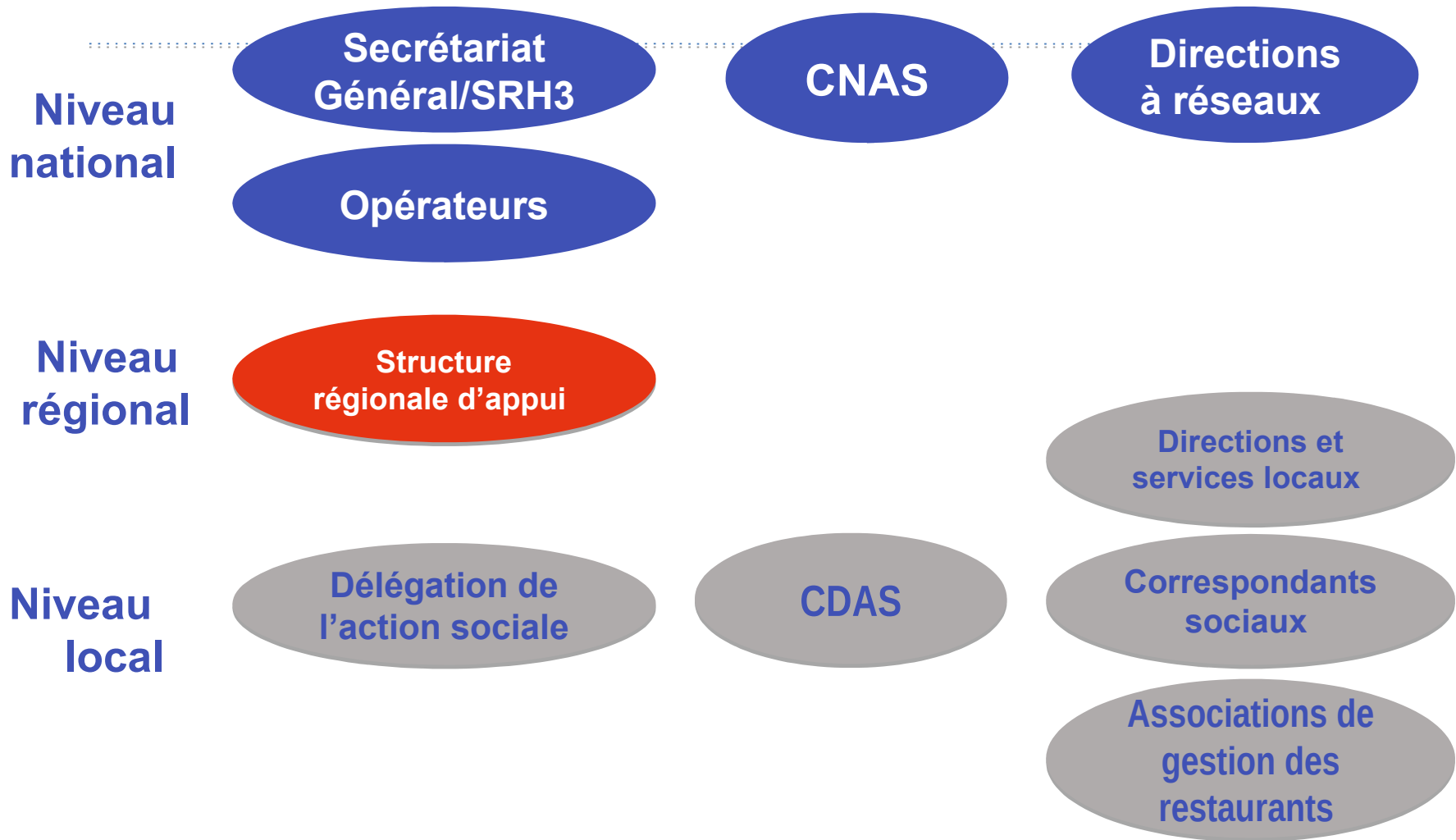
L'action sociale des MEF: le cadre

- Arrêté du 15 janvier 2002 modifié, relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'action sociale ;
- Arrêté du 11 février 2019 fixant la composition des CDAS ;
- Règlement intérieur-type fixant les conditions de fonctionnement du CDAS.

L'action sociale des MEF : le budget

- Un budget 2019 construit sur la base des crédits consommés : 112 M€ :
 - Restauration : 45,85M€
 - Aide au logement : 18,30 M€
 - Tourisme social : 24,45 M€
 - Associations socio-culturelles : 6,70M€
 - Protection sociale complémentaire (PSC): 4 M€
 - Crédits d'actions locales (CAL) : 4,9 M€
 - Aide à la parentalité : 4,94M€
 - Secours : 3 M€

L'action sociale des MEF : les acteurs



Les acteurs : La sous-direction SRH3

- Conçoit et prépare, en liaison avec les directions à réseaux, les orientations nationales et les politiques, qui sont ensuite discutées en CNAS.
- En pilote la mise en œuvre, via :
 - les opérateurs associatifs (ALPAF, EPAF, AGRAF, ATSCAF...) liées par des conventions d'objectifs et de moyens ;
 - Son réseau de délégations départementales et de structures régionales d'appui.

Les acteurs: le délégué

- Le représentant du SG dans le département ;
- Relais les orientations nationales et les procédures définies par SRH3 ;
- Participe à la mise en œuvre des prestations nationales ;
- Appuie le président de CDAS dans l'animation du dialogue social ;
- Conçoit et met en œuvre des actions locales discutées en CDAS ;
- Assure l'information des agents et des services, en liaison avec les correspondants sociaux.

Les acteurs: la structure régionale d'appui

- Anime et apporte un appui métiers au réseau des délégations départementales;
- Favorise l'échange de bonnes pratiques dans le cadre de réunions régionales;
- Organise la continuité des services des délégations;
- Gère les crédits déconcentrés d'action sociale et de santé et sécurité de la région;
- Engage les dépenses d'action sociale, dans le respect des règles de l'achat public (conventions de restauration, marchés de réservations de berceaux, marchés de prestations pour les actions locales)

Les acteurs: les opérateurs

ALPAF
Logement

EPAF
Vacances

AGRAF
Restauration

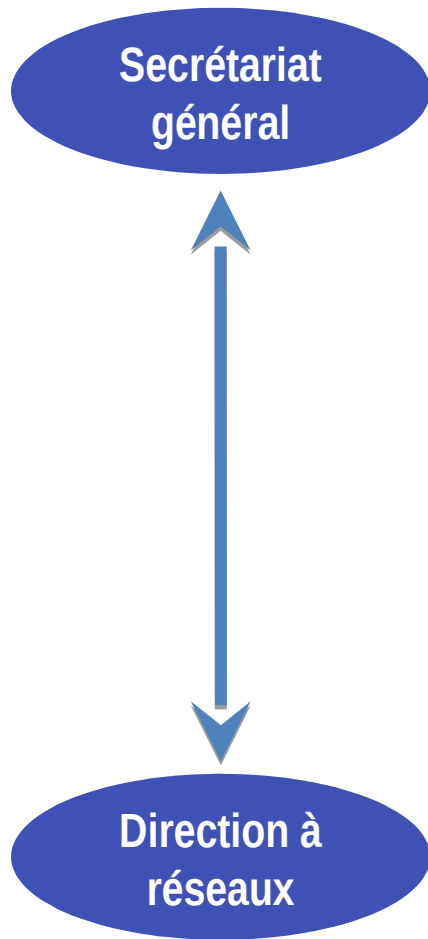
ATSCAF
Socio-culturel

CSMF
Sport

COOP

PLACE DES ARTS
Culturel

Les acteurs: les directions à réseaux



- DGFIP, DGDDI, DGCCRF, INSEE...
- Mettent à disposition locaux et personnels et cofinancent les restaurants financiers et gèrent la pré-commande des titres-restaurant ;
- Relaient l'action auprès des personnels via les cellules sociales (au niveau central) et les correspondants sociaux ou responsables ressources humaines (au niveau local) ;
- A noter que les chefs de service président les CDAS.

Les acteurs: les instances de dialogue social

- **Nationale (CNAS) et locales (CDAS)**
- Dont la composition actuelle est issue des élections professionnelles qui se sont déroulées du 29 novembre au 6 décembre 2018.

Les acteurs: le CNAS

- 15 représentants titulaires du personnel:
 - 5 pour la Fédération Solidaires Finances;
 - 4 pour la Fédération CGT Finances;
 - 3 pour la Fédération des Finances FO;
 - 2 pour les Fédérations CFDT Finances et CFTC Finances;
 - 1 pour les Fédérations UNSA Finances et CFE-CGC des MEF;

- Présidé la Secrétaire générale, Mme Marie-Anne BARBAT-LAYANI

- Consulté sur :
 - les orientations de la politique d'action sociale,
 - le budget,
 - sur la base des travaux menés en groupes de travail thématiques réunis régulièrement.



IV – Le conseil départemental de l'action sociale



Le CDAS : son rôle

Une instance non paritaire consultative, qui organise et anime l'ensemble de l'action sociale dans le département :

- Avis sur le choix des actions locales et la répartition des crédits (dans la limite de la dotation CAL qui lui est allouée) ;
- Avis sur le choix d'un nouveau délégué après audition des candidats.

Met en œuvre la note d'orientations annuelle présentée en CNAS.

Le CDAS : son rôle

- Une instance au plus près du terrain pour faire remonter les besoins des agents ;
- Une force de proposition sur l'ensemble des champs de l'action sociale ;
- En prenant en compte la situation du département.

Le CDAS : la composition

- **La Présidence:** chef de service local ou responsable départemental ;
- **Le secrétariat:** le délégué + un secrétaire adjoint choisi parmi les représentants du personnel à chaque réunion ;
- **Les représentants du personnel titulaires ou suppléants :**

Seuls ont voix délibérative les représentants titulaires et les suppléants quand ils remplacent un titulaire absent.

Le CDAS : la composition

- **Les représentants des administrations des MEF présentes sur le territoire ;**
- **Les personnalités qualifiées:** les assistants de service social, les correspondants sociaux, les médecins ;
- **Les experts** (à l'appréciation du président) sur un point précis de l'ordre du jour.

Le CDAS : nombre et contenu des réunions

- 3 réunions par an, autour des actions locales mais aussi de l'actualité nationale (orientations, budget, GT du CNAS) ;
 - Un calendrier qui doit permettre :
 - ✓ d'arrêter le programme des actions de l'année n au dernier trimestre de l'année n-1
 - ✓ et de rendre compte de l'activité de l'année n-1 avant la fin du 1^{er} semestre de l'année n
- (Sans préjudice d'informations par mél entre les réunions).

Le CDAS : nombre et contenu des réunions

- La programmation des actions en n-1:
 - peut être programmée dans le cadre d'un groupe de travail du CDAS ;
 - arrêtée en concertation avec le responsable régional de la structure d'appui ;
- Le responsable régional organise les consultations régionales nécessaires à la mise en œuvre de certaines actions (marchés de transport, conventions...).

Le CDAS : Focus sur le rapport d'activité

- Chaque année, le délégué rend compte au CDAS de l'utilisation de l'ensemble des crédits et des actions menées (art.14 de l'arrêté de 2002) ;
- Le rapport d'activité doit s'inscrire dans une dynamique d'évaluation et alimenter la réflexion du CDAS pour programmer les actions locales de l'année n+1 ;
- Il doit aussi restituer la totalité de l'activité de la délégation (y compris restauration et logement) ;
- Transmis à SG/SRH3 qui élabore une synthèse nationale présenté au CNAS de l'année N+1.



V – L'action sociale dans le département

DU LOT - ET - GARONNE

L'équipe SRH3 locale

Dans le département :

- **Nicole TOURNAY** : Déléguée Départementale
- **Dr Jean - Claude SARGOUSSE** : Médecin de prévention
- **Olivier BATZLI** : Assistant du service social

Les directions et leur implantation

Dans le département :

- DDFIP :
1, Place des Jacobins 47000 AGEN
- DGDDI :
Centre Routier de Gaussens
47520 LE PASSAGE D'AGEN
- DDCSPP :
Avenue Jean Bru 47000 AGEN

Votre département

Les bénéficiaires:

- Nombre actifs : **469**
- Nombre retraités : **878**
- Nombre d'enfants : **232**

Crédits d'actions locales : **16 168 €**

La restauration

Dans le département :

- nombre de structures : **4**
 - RIA AGEN
 - Restaurant Financier : Cantine de Villeneuve sur Lot
 - Restaurants conventionnés :
 - L'Aubade à Agen
 - Le Lion d'Or à Marmande
- nombre de repas servis en 2018 : **19 281**
- **8** sites dépourvus de restauration qui bénéficient des titres - restaurant.
 - **8 569** titres - restaurant délivrés en 2018.

La restauration

Le rôle du délégué :

- Rechercher des solutions de restauration collective et préparer les conventions ;
- Instruire les dossiers d'aide aux petites structures et de participation au fonctionnement des RIA ;
- Conseiller les associations de gestion ;
- Tenir les inventaires des matériels et participer à la définition des investissements et achats de matériels ;
- Instruire les demandes d'ouverture de droit au titre-restaurant.

L'aide au logement : le logement social

Les solutions dans le département :

Pas de logements ministériels ou logements préfectoraux

Le rôle du délégué :

Informier et orienter les agents et appuyer les dossiers auprès des bailleurs sociaux :

- Habitalys,
- Ciliopée Habitat,
- Office public de l'habitat du Lot et Garonne.

L'aide au logement : les aides et prêts ALPAF

Les prestations proposées aux agents :

- Aide à la première installation
- Aide à la propriété
- Prêt immobilier complémentaire
- Prêt pour l'amélioration du logement
- Prêt pour l'équipement du logement
- Prêt pour l'adaptation logement handicapé
- Prêt pour sinistre immobilier
- Prêt pour logement étudiant

Le rôle du délégué :

- informer et orienter les agents

Les vacances enfants

Nombre d'enfants bénéficiaires en 2018 :

- séjours hiver : **1**
- Séjours printemps : **6**
- Séjours été : **21**

Le rôle du délégué :

- informer les agents

L'aide à la parentalité: Crèches et aides CESU

Les besoins et solutions existantes :

- Pas possibilité de réservations de berceaux pour les agents

Le rôle du délégué :

- Relayer les informations sur le CESU aux agents.

L'aide à la parentalité: Focus sur la réservation de berceaux

Une prestation en évolution :

- mieux répondre aux besoins des agents ayant besoin d'une place en crèche en élargissant les possibilités de choix de crèches (adresse professionnelle + domicile).

Soumise aux règles des marchés publics:

- obligation d'effectuer un appel d'offres à l'échéance des contrats;
- Possibilité de changer d'attributaire du marché

L'aide à la parentalité:

Focus sur la réservation de berceaux

Renouvellement des marchés:

- *Information des parents sur le renouvellement du marché ;*
- *Si changement de(s) titulaire(s) du marché, traitement prioritaire des parents concernés par ce nouveau marché;*
- *A défaut, si aucune solution n'apparaît satisfaisante pour un parent, une autre solution équivalente leur sera proposée.*

Les actions locales

A l'initiative des membres du CDAS et du délégué:

- dans le cadre fixé par :
 -  les textes qui régissent l'action sociale ;
 -  les orientations nationales (note annuelle présentée au CNAS et adressée aux présidents de CDAS).
- et dans les limites de l'enveloppe de crédits allouée chaque année (une enveloppe limitative, calculée sur la base des effectifs).
- Ces actions doivent faire l'objet d'une évaluation:
 -  meilleure adéquation possible des prestations aux besoins et aux attentes des agents ;
 -  meilleure efficience des dépenses engagées.

Les actions locales : 2019

- **Sorties Actifs** : Week-end au Puy du Fou
- **Sorties Retraités** : 2 sorties à la journée, Cahors et le bassin d'Arcachon
- **Action de sensibilisation** : Thème retenu en 2019 : Les dangers de l'eau au Parc Aqualand
- **Carte rentrée scolaire** : pour les adolescents de 15 ans 10 cartes d'une valeur de 40 € remis en 2019
- **Arbre de Noël** : 176 enfants (0 /14 ans) concernés en 2019
- **Conventions** : Psychologue – Avocats
- **Amitiés Finances** : Témoignages de sympathie, présence sur le terrain, visite, soutien, etc....

Partenariat MGEFI

Les actions d'information ou de prévention:

- Les actions de santé publique en partenariat avec la MGEFI (convention avec la MGEFI) ;
- sur une thématique définie pour 2019 : **les addictions**
- Les consultations spécialisées (avocats, notaires, psychologues...) financées par les CAL

Les journées MGEFI:

- Diversité
- Égalité Hommes-Femmes
- Lutte contre le SIDA

Les actions locales

Ces actions doivent faire l'objet d'une évaluation:

- Meilleure adéquation possible des prestations aux besoins et aux attentes des agents
- Meilleure efficacité des dépenses engagées

Les outils à disposition:

- Questionnaires
- Outil interne Galileo

VI – L'action sociale : les perspectives

L'action sociale des MEF : les perspectives

Rappel:

- Une enquête menée à l'été 2017 dans le cadre d'un cycle de concertation engagé avec les fédérations syndicales en 2016 sur les orientations de l'action sociale ministérielle;
- Auprès d'un échantillon de 15 000 agents;
- Dont les résultats ont été présentés en groupe de travail du CNAS le 4 octobre 2017.

L'action sociale des MEF : les perspectives

Les résultats:

- ⇒ des attentes qui restent centrées en priorité sur **le logement** et la **restauration** ;
- ⇒ des conditions d'accès aux prestations jugées trop restrictives ;
- ⇒ un niveau de satisfaction en baisse ;
- ⇒ une communication autour des prestations à améliorer.

L'action sociale des MEF: les perspectives

Un **plan d'action** en cours :

- Améliorer les prestations pour répondre aux priorités exprimées par les agents et leur tarification ;
- Optimiser l'articulation entre prestations servies aux niveaux local et national
- Clarifier l'offre et la communication et optimiser l'organisation de la mise en œuvre (opérateurs, échelon local et central): mise en place du site internet

actionsociale.finances.gouv.fr

Aperçu du portail internet unique de l'action sociale

